



04/2022

---

## **Pneumonie enzootique des porcs**

**Pneumonie contagieuse du porc, fréquente chez les porcs à l'engrais et les porcelets sevrés. La forme aiguë est caractérisée par de la toux. La pneumonie enzootique cause des pertes économiques importantes.**

### **1 Espèces touchées**

Porc.

### **2 Agent infectieux**

*Mesomycoplasma* (syn. *Mycoplasma*) *hyopneumoniae*. Les mycoplasmes ne possèdent pas de paroi cellulaire et leur ténacité en dehors de l'hôte est faible. Forte spécificité d'hôte.

### **3 Clinique/Pathologie**

Maladie chronique à morbidité élevée, mais à faible mortalité. Si les conditions de détention sont bonnes, une infection causée par *M. hyopneumoniae* peut évoluer de manière bénigne, sinon l'infection provoque une toux sèche et chronique (symptôme principal). Si des infections bactériennes secondaires s'y ajoutent, on observe une hausse de la température et des problèmes respiratoires. Une pneumonie interstitielle localisée dans les lobes cardiaques et apicaux est caractéristique.

### **4 Répartition géographique**

Mondiale. En Suisse, à l'issue des assainissements de surface menés à l'échelle nationale, tous les troupeaux de porcs sont reconnus indemnes de pneumonie enzootique, mais des foyers sporadiques continuent d'apparaître.

### **5 Épidémiologie**

La transmission s'effectue principalement par le transport des porcs, mais aussi de manière aérogène. Si les conditions sont propices (climat froid et humide), les aérosols peuvent être transportés sur des distances de plusieurs kilomètres. Recrudescence saisonnière des cas de novembre à mars.

### **6 Diagnostic**

Toux chez plusieurs animaux, pouvant être déclenchée en obligeant les animaux à se déplacer. Lésions histopathologiques des poumons, mise en évidence de l'agent pathogène par PCR dans les échantillons de poumons présentant des lésions, dans les écouvillons nasaux ou les brosses trachéales chez les porcs qui toussent (significatif uniquement comme diagnostic de troupeau). Une mise en évidence des anticorps dans un troupeau est en outre possible.

### **7 Diagnostics différentiels**

Actinobacillose, influenza.

## **8 Prophylaxie immunitaire**

Non autorisée en Suisse.

## **9 Prélèvements**

Poumons, écouvillons de la cavité nasale / brosses trachéales des porcs qui toussent, sérum sanguin.

## **10 Bases légales**

Épizootie à combattre, art. 4 et 245 OFE.

Contrôle des viandes : évaluation selon les critères généraux (annexe 7 OHyAb).